



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000948

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTÉ, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvia JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL François : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorgas les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Avenant n°1 à la convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Avenant n°1 à la convention entre la CAGB et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Budget Primitif 2009 et PPIF 2009/2014 "Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi"	Montant prévu BP 2009 : 240 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 80 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur le concours financier du Grand Besançon à l'association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Besançon.

Un complément de subvention de fonctionnement de 80 000 € est sollicité afin de financer, pour un montant équivalent, la mise à disposition de deux agents qui était jusqu'ici mis à disposition à titre gracieux. Cette dépense est donc compensée par une recette équivalente.

I. Présentation de l'association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

L'association du PLIE de la CAGB a pour mission, d'insérer durablement dans l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, de coordonner toutes les compétences disponibles et nécessaires et de mobiliser les entreprises en ce sens.

Par délibération en date du 25 juin dernier, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a octroyé une subvention de fonctionnement de 160 000 € à cette association au titre de l'exercice 2009.

En complément, la CAGB mettait gracieusement à disposition 4 agents par le biais de conventions individuelles de mise à disposition.

Deux de ces conventions, correspondant à une masse salariale de 80 000 €, sont arrivées à échéance le 31 mars dernier.

La réglementation en la matière ayant changé et n'autorisant plus la mise à disposition d'agents qu'à titre onéreux, le Conseil de Communauté du 16 avril 2009, a décidé de mettre en place une mise à disposition de ces deux agents à titre payant pour un montant de 80 000 €. Afin de neutraliser les incidences financières pour les deux parties, la subvention de la CAGB à l'association doit donc être majorée d'autant. Le budget communautaire a été modifié en conséquence par décision modificative du 25 juin 2009 afin d'intégrer une recette de 80 000 € au titre de la mise à disposition de personnel et une dépense supplémentaire équivalente en subvention à l'association du PLIE.

Un projet de rapport similaire au présent sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté au cours de l'année 2010, les conventions de mise à disposition à titre gratuit des deux autres agents arrivant à échéance en 2010.

II. Le projet d'avenant à la convention

La convention d'objectifs et de moyens entre l'association du PLIE et la CAGB signée le 3 juillet 2009 doit être modifiée par avenant afin d'intégrer les évolutions mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire une majoration de 80 000 € du montant de la subvention.

La convention d'objectifs et de moyens précisant les engagements de la CAGB et de l'association sera modifiée par avenant dont le projet est joint en annexe.

Par ailleurs, la CAGB s'engage à assumer les obligations prévues par l'article 11 de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et à protéger les agents affectés aux missions confiées contre les attaques et dommages qu'ils pourraient subir à l'occasion de leurs fonctions.

MM. BENETEAU DE LAPRAIRIE, CAYUELA, CHANEY, FAIVRE, MOYSE, RUTKOWSKI et Mmes HINCELIN, MENETRIER, WANLIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la subvention complémentaire du Grand Besançon à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité (COTC)

Reçu le 23 DEC. 2009



**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Concernant l'appui du Grand Besançon
à l'action du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté duet ci-après dénommée la « CAGB »

D'une part,

Et

L'Association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par sa Présidente, Madame Annie MENETRIER, ci-après dénommée «PLIE»

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La convention d'objectifs et de moyens du 3 juillet 2009 portait sur la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux frais de fonctionnement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Le présent avenant a pour objet de compléter cette subvention par un abondement de 80 000 € permettant de financer la mise à disposition du personnel. La totalité de cette subvention sera versée sur simple demande de l'Association.

Article 2 :

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

La Présidente de l'association du PLIE

Annie MENETRIER

Le Président de la CAGB,

Jean-Louis FOUSSERET